

L'an mil sept cent dix sept le premier de  
fevrier apres publication de trois bans de  
marriages dans cette eglise du briez par trois  
différents jours de dimanche entre pierre de  
france fils de feu jacques et de feu marie  
catherine frumierj agé de quarant sept ans  
veuf de elois deth au briez d'une part et  
de marie magdelaine davenes agée de trent  
six ans fille de feu francois et de feu anne  
venoux laboureur fermier d'autre part tout  
aupres audit briez sans qu'il se soit trouvé  
aucun empéchement ou opposition de quelque  
côté de la paroisse du briez ai reçu apres les  
fiancailles célébrées aujourd'hui en cette  
eglise leur mutuel consentement de mariage  
leur ai donné la benediction nuptiale  
avec les ceremonies prescrites par la st  
eglise en presence de jean francois de  
croix greffier pinte, nicolas bonij et  
autres sajet qui ont signé avec moi  
et les parties fait leur marque ne sachant  
ce qui de ce interpellé n'importe dudit  
marque + de la dite pierre de france  
marie magdelaine davenes  
Et de ce en nicolas bonij Pierre de france

Se. Grand prêtre curé du briez